



NEWS POMMIÉROISE

MAI 2020

CORONAVIRUS

PROTÉGEZ-VOUS
PROTÉGEZ LES AUTRES



RESTEZ CHEZ VOUS !!!

LE MOT DU MAIRE

Pommiéroises, Pommiérois,

Nous vivons actuellement une période inédite et grave pour laquelle il nous est demandé de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité que vous connaissez toutes et tous.

La solidarité, l'entraide, l'écoute ou la coopération sont plus que jamais nécessaires pour que nous puissions ensemble, en prenant toutes les précautions d'usage: les gestes barrières..., sortir de cette **situation** de pandémie.

Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé que le déconfinement serait progressif à compter du **11 mai**.

Ce dernier se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie. .

Si la situation sanitaire au **11 mai** le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au **2 juin**.

Elle permettra de vérifier que les mesures mises en œuvre permettent de contenir l'épidémie et d'envisager celles pour la phase suivante : du **2 juin jusqu'à l'été**.

Le déconfinement prendra une forme plus stricte dans les départements qui sont dans une ou plusieurs de ces situations :

- le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours reste élevé ;
- les capacités hospitalières en réanimation restent saturées ;
- le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.

Le **7 mai**, les résultats permettront d'indiquer les départements qui basculent le **11 mai** en catégorie **rouge** (circulation élevée du virus) ou **verte** (circulation limitée du virus).

En tant qu'élus, nous sommes actuellement fortement mobilisés notamment suite à l'annonce du **retour des enfants à l'école le 11 mai**, nous travaillons en lien avec les services de l'Education Nationale, les enseignantes, les Collectivités Territoriales, le personnel communal: travail basé sur l'application d'un protocole sanitaire qui s'inspire des recommandations du Conseil scientifique Covid-19. Ce dernier étant favorable au principe de volontariat et de non-obligation de la part des familles sur le retour à l'école avec une poursuite de l'enseignement à distance.

Ce travail de directives à mettre en place afin de pouvoir accueillir les enfants en respectant toutes les règles d'hygiène et de sécurité est extrêmement complexe et certaines mesures contraignantes pour de jeunes enfants....

En ce qui concerne notre commune, afin de préparer cette reprise un sondage portant sur la période du 11 mai au 19 mai a été adressé aux familles par Madame la Directrice de l'école afin de connaître le nombre d'enfants susceptibles de retourner en classe le 11 mai.

Nous pouvons déjà informer les familles que la restauration scolaire ne servira que des repas froids (au moins jusqu'à début juin) et que ces derniers seront pris dans les salles de classe, afin que les enfants ne se croisent pas.

Les horaires de garderie seront allégés (7H30 le matin au lieu de 7H00 et 17H30 le soir au lieu de 18H15).

A noter que le port du masque sera obligatoire pour le personnel, les enseignants mais prohibé pour les enfants de maternelle et non recommandé en élémentaire.

Après cette date du 11 mai, nous ne retrouverons certainement pas notre « *vie d'avant* ».

Il faudra pendant encore très longtemps rester très vigilants, se garder des embrassades, des poignées de mains et de tous ces gestes d'amitié qui nous semblaient évidents et sans conséquence...

La vie va reprendre, doucement, son cours, mais nul ne peut dire comment nous allons devoir vivre à présent. Nous constatons que tous ces petits riens qui rythmaient notre vie et que nous pensions insignifiants nous manquent énormément !

Quand entendrons-nous à nouveau les rires de nos enfants dans les cours des écoles ? Quand pourrons-nous sereinement rendre visite à nos aînés ? Quand pourrons-nous nous retrouver à la terrasse d'un café ? Et bien d'autres interrogations... A ce jour, personne n'a encore de réponse.

Cette triste période nous a cependant fait prendre conscience du dévouement de nos professionnels de santé et de toutes les personnes qui ont œuvré pour nous protéger, de toutes celles et ceux qui ont travaillé, en ces jours difficiles, pour que nous puissions continuer à avoir un « semblant de vie normale ».

Jamais nous ne pourrons assez leur dire combien nous leur sommes reconnaissants.

Je veux aussi avoir une pensée sincère pour tous ceux qui sont touchés par ce virus ou qui ont perdu un proche dans des conditions difficiles pour vivre le deuil et leur dire un dernier adieu.

Je voudrais remercier toutes nos couturières bénévoles, qui depuis plusieurs semaines ont œuvré à la fabrication de masques en tissu destinés à chaque pommiéroise et pommiérois : opération encadrée par les membres du CCAS et financée par la commune.

Je tiens à souligner cette belle initiative dans ces moments difficiles et remercie, au nom des élus et de la population toutes ces personnes de l'ombre qui se reconnaîtront.

Au-delà, de l'implication des services municipaux, c'est la solidarité et la fraternité de toutes et de tous qui nous permettront de sortir, non seulement vainqueurs, mais grandis de cette crise inédite.

Alors poursuivons cette belle solidarité, adoptons un comportement citoyen et respectons scrupuleusement les consignes qui nous sont données par les Pouvoirs Publics.

Chacun de nous sait qu' « *après la pluie vient le beau temps !* »

Alors gardons espoir, et bientôt, nous sortirons grandis de ces jours sombres, unis et plus forts pour relever collectivement un seul grand dessein, qui sera celui de reconstruire notre pays, pour nous et pour l'avenir de nos enfants.

Soutien dans cette épreuve surnaturelle mais bien réelle!

Bien à vous Mireille Bouvier

MOYENS D'INFORMATIONS

SITE INTERNET: <http://www.pommierdebeurepaire.fr>

APPLICATION « Panneau Pocket »

Vous pouvez si ce n'est déjà fait, télécharger **gratuitement** l'application PanneauPocket sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur **App Store** (iPhone) ou **Google Play** (Android).

Désignez ensuite notre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

INFORMATIONS DIVERSES LIÉES AU COVID-19

Un déconfinement progressif devrait débuter dès le lundi 11 mai 2020....

Une attestation est obligatoire pour chaque déplacement et l'heure du sortie du domicile doit impérativement y être inscrite. Elle doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135€ avec une possible majoration à 375€ voire 1 500€ en cas de récidive.

Attention aux déplacements liés à l'activité physique ou aux promenades des chiens tenus en laisse: ils ne doivent pas excéder un rayon de 1 km du domicile...la Gendarmerie verbalise!

ACCUEIL ⇒ La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, néanmoins elle est joignable.

Une permanence téléphonique est assurée le lundi de 8H00 à 12H00 de 14H00 à 16H00 tél: 04 74 54 29 92 uniquement pour les démarches indispensables.

Les autres jours, vous pouvez également laisser un message au **04 74 54 29 92**, nous vous répondrons dans les plus brefs délais. N'hésitez pas, la messagerie vocale est consultée tous les jours.

Merci de privilégier les email au téléphone: mairie.pommier@entre-bievreethone.fr

En cas d'urgence, contactez Madame le Maire **06 75 45 44 11**

ETAT CIVIL ⇒ Pour les urgences (reconnaissance avant naissance, naissance, décès): tél: 06 75 45 44 11

Pour la **reconnaissance avant naissance**, le futur père doit prendre contact au numéro ci-dessus pour prendre RDV pour l'établissement de la déclaration en mairie **au plus tôt**.

Concernant **les mariages** prévus en mai-juin-juillet, nous ne pouvons à l'heure actuelle garantir leur célébration (nombre de personnes autorisées en rassemblement 10 personnes seulement).

A ce jour pas d'organisation de cérémonie avant le 2 juin ou même plus tard...sauf urgence.

Concernant **les décès**, les pompes funèbres sont informées de notre fonctionnement.

Dans le contexte actuel il n'y a pas de cérémonie religieuse dans nos églises.

CCAS ⇒ Les membres du CCAS prennent régulièrement des nouvelles des aînés de la commune en les contactant.

Les courses sont faites pour ceux qui n'ont pas d'autre alternative, mais force est de constater que la solidarité familiale et la solidarité des voisins sont bien là..

Merci à tous celles et à tous ceux qui œuvrent pour que le confinement se passe le mieux possible pour nos aînés.

Nous avons eu le plaisir dans cette situation bien particulière de remettre des fleurs et des friandises à Madame Germaine ALLAIN pour célébrer **ses 100 bougies..**

Grace à nos couturières bénévoles, les membres du CCAS ont le plaisir de remettre ce jour à chaque pommiéroise et chaque pommiérois un masque en tissu, fruit de cette belle solidarité communale.

AGENCE POSTALE ⇒ Depuis le mercredi 15 avril 2020 et jusqu'à la fin du confinement, l'Agence Postale Communale est ouverte les mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.

Le courrier est distribué 4 jours par semaine depuis le 21 avril 2020: les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

ECOLE ET SERVICES PERISCOLAIRES ⇒ A partir du 11 mai, réouverture progressive des écoles.

Pour tout renseignement:

Groupe scolaire: Madame la Directrice au **04 74 54 24 96** Email: ce.0380864h@ac-grenoble.fr

Services périscolaires: Madame le Maire au **06 75 45 44 11** Email: mairie.minipommes@gmail.com

Les collèges devraient rouvrir progressivement à partir du 18 mai 2020 et selon les départements.

Pour les lycées, la décision sera prise fin mai selon l'évolution de la situation sanitaire pour une réouverture début juin, avec une priorité donnée aux établissements de l'enseignement professionnel.

SERVICE TECHNIQUE ⇨ Entretien des voiries et des espaces verts toujours effectué par Laurent., même pendant cette période de confinement, merci à lui...

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ⇨ fermée au public jusqu'au 11 mai

Réseau Ecume Médiathèques

les médiathèques du territoire sont fermées au public.

Un service de ressources en ligne, gratuit, ouvert aux habitants du territoire (vivant dans une commune de moins de 10 000 habitants), **inscrits ou non** dans une médiathèque, est mis en place par la Médiathèque Départementale de l'Isère, et ce jusqu'au **30 mai 2020**.

Livres, magazines, films, musique, apprentissage, ressources pour les enfants, chacun trouvera de quoi s'occuper à la maison !

L'inscription se fait en ligne sur <https://mediatheque-departementale.isere.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le réseau ECuME Médiathèque :

<https://www.reseau-ecume.fr/contactez-nous>

Des animations en ligne sont proposées chaque semaine: quizz, ateliers familiaux, animations « fun en bulles! »...

RDV sur le site reseau-ecume.fr

MASQUES DE PROTECTION ⇨

- la Commune fournit 1 masque tissu par habitant (**distribution ce jour**)

- la Communauté de Communes EBER a passé commande pour 70 000 masques qui seront destinés à la population du territoire. Il s'agit de masques lavables et réutilisables. Ils devraient être livrés **en juin** et seront distribués aux habitants par l'intermédiaire des communes: 1 masque par habitant

- La région Auvergne Rhône Alpes attribue par ailleurs une dotation de un masque tissu par habitant.

Ils seront distribués par l'intermédiaire des communes courant **mai**.

News

COMMERCES AMBULANTS ⇨

— **Les multiples délices** » le **LUNDI**, continue son activité: présence « place de l'église » de 14H10 à 15H10

— **La maison Francoz**, charcuterie artisanale fait des livraisons à domicile.

Renseignements au **06 60 44 42 38**

— **Livraison de poisson à domicile:**

Nouveau site pour simplifier la prise de commande: livraison.charlesmurgat.com

Par mail: livraison@charlesmurgat.com

Par tél: **07 74 79 18 98**

La livraison continue après le confinement !

- Des livraisons tous les mercredi en journée de 8h à 17h,

- Les Mardis et Jedis soirs de 17h à 21 h, deux fois par mois.

— **Pizza vroom** continue ses livraisons à domicile, sécurisées et sans contact.

Commande **06 85 36 05 58**

URBANISME ⇨

Le service instruction du droit des sols a repris une activité partielle (3 agents sur 5), non ouverte au public, pour traiter les dossiers arrivés depuis le début de la période de confinement.

Les ordonnances n° 2020-306 du 25/03/2020 et n° 2020-427 du 15/04/2020 relatives à la prorogation des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme suspendent les délais d'instruction pendant la période du 12 mars au 24 mai date de déclaration de la fin de l'état d'urgence sanitaire..

Ce qui signifie que les délais pour l'ensemble des dossiers reprendront leur cours à compter du 24 mai (la suspension sous-entend que le délai reprend pour la durée restant à courir).

Néanmoins, ceux qui seront traités d'ici le 24 mai et ce afin de ne pas bloquer les dossiers, pourront être mis à la signature des Maires.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX AGRICULTEURS ⇨

Face à l'épidémie de coronavirus, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises et aux agriculteurs. Retrouvez l'ensemble de ces mesures sur le **site de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône:**

<http://www.entre-bievreetrhone.fr/actualite/items/coronavirus-les-mesures-de-soutien-aux-entreprises.html>

Pour information: vous trouverez également sur le site internet du Ministère du travail les fiches conseils métiers pour faire face au risque de contamination en situation professionnelle.

ALERTE AUX ARNAQUES EN CETTE PERIODE DE CONFINEMENT ⇨

Des campagnes de messages d'hameçonnage, via de fausses lettres d'information aux couleurs de différents médias, sur le thème du coronavirus sont en cours. Les victimes sont incitées à cliquer sur des liens qui déclenchent le blocage de l'appareil avec une arnaque au faux support technique.

N'appellez pas le numéro indiqué, ne cliquez pas sur les liens: si vous êtes bloqués, redémarrez votre ordinateur.

Plus d'informations sur: [www/cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



AFFAIRES SOCIALES ⇨

— **un service minimum d'accueil** est possible sur le territoire Entre Bièvre et Rhône pour les enfants de 0 à 3 ans, mais aussi pendant les vacances scolaires pour les enfants de moins de 16 ans, dont les deux parents exercent des professions prioritaires.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Petite Enfance Jeunesse

Par mail: karine.bruas@entre-bievreetrhone.fr

Par tél: **07 86 62 04 58**

ou faire connaître votre demande d'accueil sur le site national: <https://mon-enfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

— **le Centre de Planification et d'Education Familiale** met en place des permanences téléphoniques.

Les conseillères conjugales et familiales sont à votre écoute du lundi au mercredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17h00.

En dehors de ces créneaux, n'hésitez pas à laisser un message avec vos noms et coordonnées, les conseillères vous rappelleront: tél **04 74 86 55 62**

BRIGADE NUMERIQUE ⇨

La brigade numérique répond à toutes les questions ayant trait à la sécurité du quotidien:

— **RENSEIGNER:** apporter des réponses à l'utilisateur dans tous les domaines: journée défense et citoyenneté, recrutement, participation citoyenne, armes, code de la route, procurations, environnement...

— **PREVENIR:** aider et informer sur de nombreuses thématiques: harcèlement, violences sexuelles ou sexistes, opération tranquillité vacances, prévention spécifique juniors et seniors, drogues, cyber sécurité, intelligence économique, radicalisation....

— **ORIENTER:** guider l'internaute dans ses démarches, faciliter l'accès aux téléservices, accompagner vers les services nationaux ou territoriaux..

Renseignements:

- www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone **le 17 ou le 112**

VIOLENCES CONJUGALES ⇨

Vous êtes victimes de violences conjugales:

- en cas de danger immédiat: composez **le 17**

- si vous ne pouvez pas téléphoner: envoyer un SMS **au 114**

- victimes ou témoins de violence: un seul numéro **3919**

PRÉVENTION DE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Dans le cadre de la prévention de l'épidémie de Coronavirus, les services de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône sont fermés au public durant la période de confinement, mais la plupart continuent d'assurer leurs missions grâce au télétravail.

Un répondeur téléphonique a été mis en place au numéro d'accueil habituel: **04 74 29 31 00**, des informations y sont apportées en matière d'eau potable et d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de transports (TPR).habituel

DECHETERIES, POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ⇨

Déchèterie: la réouverture partielle des 8 sites se fait progressivement, elle concerne les particuliers et les services techniques des communes membres.

Modalités d'ouverture des sites de Beaurepaire et Montseveroux:

- ouverture au public le **lundi 27 avril 2020** du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Attention l'accès se fait obligatoirement sur **RDV au 04 74 84 61 81**, de manière à ne pas générer de problèmes de sécurité aux abords de la déchèterie. Ces deux déchèteries sont accessibles, uniquement pour les habitants des communes de l'ex-territoire de Beaurepaire.

Vous devez présenter un **justificatif de domicile** ou bien **votre badge**, n'oubliez pas de vous munir également de **l'attestation de déplacement dérogatoire**.

Il est demandé aux particuliers de conserver chez eux, encore quelques temps leurs vieux meubles: canapé, lit, bureau, mobilier de jardin, etc....La filière de traitement étant actuellement fermée, ces déchets ne peuvent pas être collectés en déchèterie.

A partir du 11 mai, une ouverture de l'intégralité des déchèteries pourrait être envisagée...

Concernant les professionnels, les modalités d'ouverture répondent à un cadre précis, propre à chacune.

Les professionnels peuvent contacter **les sociétés suivantes:**

— Arc en Ciel Recyclage à beaurepaire tél: 04 74 84 60 69

— Vacher Industries à Salaise sur Sanne tél: 04 74 86 29 22

— Valorsol à Sablons tél: 04 75 72 86 40

Point d'apport volontaire: attention de ne pas déposer les bouteilles au pied des bennes pleines et à bien vider les flacons pour éviter les odeurs désagréables pour le voisinage.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ⇨

La continuité du service est assurée. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Service des Eaux Entre Bièvre et Rhône,

Tél: **04 74 86 39 70**

Email: eaux@entre-bievreethone.fr

ECONOMIE, EMPLOI, INSERTION ⇨

— **Economie:** les demandes de paiement des loyers aux entreprises sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

— **Le service d'accompagnement vers l'emploi** tient une permanence téléphonique le lundi de 14H00 à 16H00 et du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00.

L'accompagnement des allocataires se poursuit et des entretiens téléphoniques sont assurés par les chargés d'accompagnement vers l'emploi.

Par mail: save@entre-bievreethone.fr

Par tél: **06 33 12 51 39**

Retrouvez aussi toutes les informations et actualités su service d'accompagnement vers l'emploi sur sa page facebook:

@saveEBER

Vous y trouverez:

- les informations à destination des bénéficiaires du RSA
- les démarches à effectuer en ligne pendant la période de confinement
- des offres d'emploi
- les coordonnées pour contacter vos interlocuteurs, notamment Pôle Emploi.



Le déconfinement de A à Z

| | | | |
|--|---|---|--|
| Bars | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Musées (grands) | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Bibliothèques | Réouverture le 11 mai. | Parcs et jardins | Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts". |
| Cafés | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Plages | Restent fermées. Décision pour le 2 juin |
| Centres commerciaux (> 40 000 m²) | Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet. | Rassemblements | Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum. |
| Cérémonies religieuses | Pas avant le 2 juin. | Restaurants | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Cérémonies d'inhumation | Déjà possibles, limitées à 20 personnes. | Salles de concert | Restent fermées. Décision pour le 2 juin. |
| Chômage partiel | Prolongé jusqu'au 1er juin. | Salles des fêtes/polyvalentes | Restent fermées. Décision pour le 2 juin. |
| Cimetières | Ouverture au public le 11 mai. | Sport (individuel en plein air) | Autorisé le 11 mai. |
| Cinémas | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Sport (lieux couverts, collectifs et de contact) | Restent interdits, décision le 2 juin. |
| Collèges | Réouverture progressive à partir du 18 mai. | Sport (compétitions professionnelles) | Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt. |
| Commerces | Réouverture le 11 mai | Taxis | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |
| Crèches | Réouverture le 11 mai. | Théâtres | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Écoles élémentaires | Réouverture le 11 mai. | Transports scolaires | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires. |
| Festivals | Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre. | Transports (locaux) | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires. |
| Grands événements | Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre. | Transports (> 100 km) | Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. |
| Lieux de culte | Déjà autorisés. | Universités | Fermées jusqu'en septembre. |
| Lycées | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Vacances (organisation) | Décision pour le 2 juin. |
| Marchés | Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet. | VTC | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |
| Mariages | Reportés sauf urgence. | | |
| Maternelles | Réouverture le 11 mai. | | |
| Médiathèques | Réouverture le 11 mai. | | |
| Musées (petits) | Réouverture le 11 mai. | | |

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



LE MOT DU MAIRE

Cette semaine qui arrive est marquée par la cérémonie du 8 mai.

Au vu des restrictions liées à la crise sanitaire, le ministère des Armées a annoncé que la Cérémonie marquant **le 75ème anniversaire** de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, sera malheureusement fermée au public.

Ce moment de recueillement se déroulera par conséquent en format restreint sans rassemblement

Cependant, il serait contraire au respect dû à la mémoire des combattants et des victimes de cette guerre que chaque commune de France ne puisse s'associer à cet hommage.

Par conséquent en ce **vendredi 8 mai 2020**, afin que nous puissions tous ensemble, même à distance partager ce moment solennel de reconnaissance, célébrer en communion ce moment historique qui mit fin à l'une des périodes les plus meurtrières de l'Histoire, **une gerbe du souvenir** sera déposée au monument aux morts en ma seule présence et celle de Bernard COUDERT, 1er adjoint à **11H00**.

Ainsi, comme c'est le cas depuis 75 ans, le devoir de mémoire pourra être fidèlement rempli, dans le respect des mesures nécessaires de protection sanitaire.

Pour ceux qui le souhaitent, vous êtes invités à observer au même moment **une minute de silence** depuis votre domicile et, dans la mesure de vos moyens, **à le pavoiser**.

Simone de Beauvoir a écrit : « *C'est parce qu'il y a un vrai danger, de vrais échecs, une vraie damnation terrestre, que les mots de victoire, de sagesse ou de joie ont un sens.* »

Je vous propose de penser à ces mots pendant la minute de silence en hommage à tous ceux qui, par leur sacrifice, ont mené la France à la victoire.

Soyons les garants de la sagesse nécessaire à la PAIX et profitons de la joie qui émane de notre DEMOCRATIE.

Mireille Bouvier

